

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 18 Avril 2016 A 20 heures</p>
--

Convocation du 12 avril 2016
Affichage du 22 avril 2016

Le **18 avril 2016 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Jean-Jacques GUILLOTOT, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Robert GERMAIN, Michèle BONARDI, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART
Christine PICARD par Patrice VICART, Valérie LE VRAUX par Florence TOUZEAU

Absent(s):

Excusé(s) : Nora BOUDJEMAA

Secrétaire de séance : Gérard PIESYK

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2016. Tous les membres présents signent le registre.

- Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à décès.
- Révision commissions communales.
- Comptes administratifs 2015 : commune, camping, lotissement, Tourinox et assainissement.
- Comptes de gestion 2015 : commune, camping, lotissement, Tourinox et assainissement.
- Affectation des résultats 2015 : commune, camping, lotissement et assainissement.
- Vote taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.
- Budgets primitifs 2016 : camping, assainissement, lotissement et commune.
- Etat du personnel au 01/01/2016.
- Taux promus/promouvables pour l'année 2016.
- Bulletin municipal : tarification des encarts et choix de l'imprimeur.
- Participation syndicat collège et lycée de Toucy : transports scolaires.
- Consultation entretien voies et chemins : choix de l'entreprise.
- Tarifs camping municipal.
- Remboursement achat crochets tableaux pour la salle d'exposition à Toucy animations.

MAIRIE DE TOUCY

- Travaux prévisionnels 2016 : rénovation logement rue Arrault, remplacement chauffage solaire et eau chaude camping municipal, aménagement et transfert du périscolaire à l'école élémentaire dans une classe, rénovation des terrains de tennis.
- Elaboration du PLUI intercommunal Coeur de Puisaye : avis sur le projet du diagnostic.
- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de pré-diagnostic sur les bâtiments communaux.
- Travaux prévisionnels sur bâtiments divers.
- Questions diverses.

REPLACEMENT D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL (DE 2016 15)

Considérant le décès de Marcel ROBIN, conseiller municipal, 4^{ème} adjoint.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le candidat appelé à siéger en remplacement de Marcel ROBIN sur la liste "TOUCY HORIZON 2020" est Michèle PASQUET, qui est immédiatement installé comme conseiller municipal.

REVISION COMMISSIONS COMMUNALES (DE 2016 16)

Suite au remplacement d'un conseiller municipal, les commissions ont été modifiées suivant le tableau joint.

En début de séance Gilles DEMERSSEMAN souhaite préciser, à propos des terrains de tennis, que le choix de passer par l'investissement, tout comme nous l'avions proposé en commission permet de récupérer la TVA et donc de générer 2 000 € d'économie.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015 (DE 2016 17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 22 février 2016.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2015 du budget annexe Assainissement dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Catherine BARBIER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	161 922.55	169 840.04
Résultat reporté		74 462.38
Total fonctionnement	161 922.55	244 302.42
Résultat de clôture		82 379.87

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	157 724.41	132 345.63
Résultat reporté		38 894.95
Total fonctionnement	157 724.41	171 240.58
Restes à réaliser	0	0
Résultat de clôture		13 516.17

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 82 379.87 €

MAIRIE DE TOUCY

Fonctionnement : 13 516.17 €
 Résultat global : **95 896.04 €**

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CAMPING 2015 (DE 2016 18)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 22 février 2016.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2015 du budget annexe Camping dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Catherine BARBIER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe Camping lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	6 183.60	5 285.71
Résultat reporté		4 030.89
Total fonctionnement	6 183.60	9 316.60
Résultat de clôture		3 133.00

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations		2 079.00
Résultat reporté		697.21
Total fonctionnement	0	2 776.21
Restes à réaliser	0	0
Résultat de clôture		2 776.21

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 3 133.00 €
 Fonctionnement : 2 776.21 €
 Résultat global : **5 909.21 €**

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE TOURINOX 2015 (DE 2016 19)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 22 février 2016.

Considérant que le Conseil municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2015 du budget annexe Tourinox dressé par l'ordonnateur,

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Catherine BARBIER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe Tourinox lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	150.71	0
Résultat reporté		150.71
Total fonctionnement	150.71	150.71
Résultat de clôture	0	0

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0.00 €
 Fonctionnement : 0.00 €

MAIRIE DE TOUCY

Résultat global : **0.00 €**

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2015 (DE 2016 20)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 22 février 2016.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement des Cinq Quartauts dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Catherine BARBIER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 3 abstentions

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement des Cinq Quartauts lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	537 196.90	537 196.90
Résultat reporté		
Total fonctionnement	537 196.90	537 196.90
Résultat de clôture	0	0

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	589 326.92	534 475.24
Résultat reporté	142 308.59	
Total fonctionnement	731 635.51	534 475.24
Restes à réaliser	0	0
Résultat de clôture	197 160.27	0

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 0
 Investissement : - 197 160.27 €
 Résultat global : - 197 160.27 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2015 (DE 2016 21)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 22 février 2016.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2015 du budget principal de la Commune dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Catherine BARBIER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 3 abstentions

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	2 312 617.09	2 593 079.79
Résultat reporté		217 721.66
Total fonctionnement	2 312 617.09	2 810 801.45
Résultat de clôture		498 184.36

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	411 079.81	545 838.11
Résultat reporté	298 558.24	
Total fonctionnement	709 638.05	545 838.11
Restes à réaliser	140 291.00	
Résultat de clôture	304 090.94	

MAIRIE DE TOUCY**Résultat de clôture de l'exercice :**

Fonctionnement :		498 184.36 €
Investissement :	-	304 090.94 €
Résultat global :		194 093.42 €

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015 (DE 2016 22)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE CAMPING 2015 (DE 2016 23)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE TOURINOX 2015 (DE 2016 24)

MAIRIE DE TOUCY

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2015 (DE 2016 25)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération (pour : 19 voix, abstentions : 3 voix),

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2015 (DE 2016 26)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

MAIRIE DE TOUCY

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération (pour : 19 voix, abstentions : 3 voix),
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (DE 2016_27)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats suivants pour 2015 :

Budget annexe camping :

001 Excédent d'investissement reporté :	2 776.21 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	3 133.00 €

Budget annexe Lotissement des Cinq Quartauts :

001 Déficit d'investissement reporté :	- 197 160.27 €
--	----------------

Budget annexe Assainissement :

001 Excédent d'investissement reporté :	13 516.17 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	82 379.87 €

Budget principal Commune

001 Déficit d'investissement reporté :	- 163 799.94 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	194 093.42 €
1068 Couverture du besoin de financement :	304 090.94 €

VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016 (DE 2016_28)

Le Conseil,

Sur proposition du Maire et compte tenu des investissements, il est décidé de revoir les taux des 3 taxes locales pour l'année 2016, ceux-ci n'ayant pas été modifiés depuis 2009.

L'état de notification n° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, transmis par la préfecture représente un produit attendu de 939 068 €.

Taxe d'habitation	2 770 000	13,57 %	375 889
Taxe foncier bâti	2 407 000	21,75%	523 523
Taxe foncier non bâti	97 700	40,59 %	39 656
			TOTAL 939 068 €

Après analyse de différents scénarii et l'impact sur les administrés, il est proposé un produit attendu de 950 000 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

MAIRIE DE TOUCY

VOTE à la majorité (pour : 19 voix, abstentions : 3 voix) les taux 2016 des 3 taxes locales comme suit :

	Bases 2016	Taux 2016	Produit fiscal attendu en 2016
Taxe d'habitation	2 770 000	13,73 %	380 265
Taxe foncier bâti	2 407 000	22,00%	529 617
Taxe foncier non bâti	97 700	41,06 %	40 118

TOTAL 950 000 €

Sonia ALARD CARREAU fait savoir que si le Conseil Municipal augmente ses taux d'imposition, les bases servant de calcul ont elles aussi augmenté ce qui s'additionnera à l'augmentation des taux fixés par le Conseil Municipal.

Intervention de Gilles Demersseman : l'augmentation des taux d'imposition, au delà de l'augmentation de la base, ne peut dans le contexte actuel, être comprise et acceptée par la population que par l'apport de services nouveaux identifiables qui peuvent la justifier.

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2016 suivants :

Budget annexe camping (voté à l'unanimité) :

Fonctionnement : 10 433 €

Investissement : 22 700 €

Budget annexe assainissement (voté à l'unanimité) :

Fonctionnement : 250 361 €

Investissement : 184 937 €

Budget annexe lotissement (pour : 19 voix, abstentions : 3 voix) :

Fonctionnement : 516 681 €

Investissement : 514 661 €

Sonia ALLARD CARREAU demande, suite à sa proposition de février 2016, quant à une éventuelle diminution du prix de vente au M² du lotissement si des études ont été réalisées et si une décision a été prise quant à sa proposition.

Le Maire répond qu'il n'est pas favorable à une baisse du prix de vente des terrains du lotissement.

L'adjointe aux finances précise qu'après consultation du trésorier, il n'est pas possible de contracter un emprunt pour rembourser l'ouverture de crédits. Ce dernier, avec une de ses collègues qui a déjà été responsable de la trésorerie de Toucy, nous ont affirmé que par expérience, la situation était identique pour d'autres communes avec des budgets lotissements dont des lots ne sont pas vendus.

Pour répondre à Sonia ALLARD CARREAU, une estimation avait été faite sur une éventuelle baisse de 4 € du M² ce qui correspond à une perte de 56 000 € sur le budget lotissement que le budget communal devra absorber au final.

Il a également été calculé qu'à la fin du remboursement de l'ouverture de crédits en 2020, le budget lotissement serait sensiblement à l'équilibre mais que le problème actuel était la situation de la trésorerie du budget communal.

MAIRIE DE TOUCY

Jean-Jacques GUILLOTOT répond à Gilles DEMERSSEMAN à propos des risques de recours sur la baisse éventuelle du prix des terrains, que s'il a envie d'en faire un il ira devant le tribunal de son choix.

Budget principal (pour : 19 voix, abstentions : 3 voix) :
Fonctionnement : 2 596 214 €
Investissement : 1 390 634 €

L'adjointe aux finances indique que des efforts ont été réalisés depuis plusieurs années mais qu'il est encore nécessaire d'en faire au niveau du fonctionnement pour permettre des investissements sans pour autant accroître la dette avec les travaux de réhabilitation de la bibliothèque.

Gilles DEMERSSEMAN souhaite préciser le caractère de réparation de ce budget 2016, répondant plus à des besoins au coup par coup qu'à un projet d'ensemble dans le temps.

Sonia ALLARD CARREAU fait remarquer que le montant à prélever sur le fonctionnement pour réaliser les dépenses d'investissement prévues correspond à la totalité de l'excédent global de l'année précédente soit 310 515 €.

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2016 (DE 2016 29)

Vu l'avis du Comité Technique émis le 23 février 2016.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des effectifs au 1er janvier 2016 :

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

SERVICES	Nbre	Equivalent temps plein
<u>Atelier technique</u>	10,00	10,00
<u>Administratif</u>	6,00	5,14
<u>Police</u>	1,00	1,00
<u>Bibliothèque</u>	2,00	2,00
<u>Ecole maternelle</u>	5,00	5,00
<u>Ecole primaire</u>	7,00	5,54
<u>Salle polyvalente</u>	1,00	1,00
<u>Affectations diverses</u>	1,00	1,00
<u>TOTAL TITULAIRES</u>	33,00	30,69
 <u>Personnel non titulaire (auxiliaires, contractuels)</u>		
<u>Contrat unique d'insertion (droit privé)</u>	2,00	1,49
<u>Emplois d'avenir (droit privé)</u>	2,00	2,00
<u>TOTAL CONTRATS DROIT PRIVE</u>	4,00	3,49

MAIRIE DE TOUCY

TOTAL GENERAL 37,00 34,18

TAUX PROMUS/PROMOUVALBES 2016 (DE 2016 30)

Vu l'avis du Comité Technique du 23 février 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tableau d'avancement du personnel suivant :

Grade	Nbre d'agents remplissant les conditions en 2016	Ratio 2016	Nbre d'agents promouvables en 2016
Rédacteur principal de 2ème classe	1	100 %	1
Adjoint technique territorial de 1ère classe	12	100%	12
Adjoint territorial principal du patrimoine de 2ème classe	1	100 %	1
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2ème classe	1	100 %	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	100 %	3

BULLETIN MUNICIPAL : ATTRIBUTION DU MARCHE (DE 2016 31)

Sur proposition de Bruno MAMERON, délégué à la communication, et après analyse des offres suite à consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'offre de VOLUPRINT :

- Couverture 4 pages, papier COUCHE BRILLANT 150 g/m², impression quadri recto/verso, intérieur 20 pages
Tirage à 1800 exemplaires : 2 069 € HT
- Couverture 4 pages, papier COUCHE BRILLANT 150 g/m², impression quadri recto/verso, intérieur 24 pages
Tirage à 1800 exemplaires : 2 169 € HT
- Bulletin Spécial Associations format A5 16 pages, papier COUCHE BRILLANT 115 g/m², impression quadri recto verso.
Tirage à 2 500 exemplaires : 859 € HT

BULLETIN MUNICIPAL : TARIF DES ENCARTS (DE 2016 32)

Bruno MAMERON, adjoint délégué à la communication, rappelle les tarifs et propose de les maintenir pour 2016 (de juillet 2016 à mars 2016) pour 4 parutions :

Tarifs des encarts

60 x 25	84 € par an
60 x 50	168 € par an
70 x 60	252 € par an
100 X 60	336 € par an
120 X 100	672 € par an
190 X 65	680 € par an

MAIRIE DE TOUCY

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE les tarifs visés ci-dessus pour 4 parutions.

PARTICIPATION FRAIS TRANSPORTS SCOLAIRES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY (DE 2016 33)

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la répartition des contributions aux charges de fonctionnement 2015/2016 du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat, inscrits au budget 2016.

Compte tenu des élèves inscrits de notre commune durant la présente année scolaire 2015/2016, la participation totale de notre commune s'élève à 1 069,19 € soit 31 élèves transportés à 34,49 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

INSCRIT la dépense correspondante au budget.

ENTRETIEN VOIES ET CHEMINS : ATTRIBUTION DU MARCHE (DE 2016 34)

Vu la commission "finances" du 4 avril 2016.

Vu la consultation pour une durée de 3 ans, de l'entretien des voies et chemins (tonte des accotements et épareuse à raison de 2 passages par an : 1 au printemps pour les banquettes et les virages et 1 en automne pour les banquettes et les haies) lancée par l'adjoint à la voirie Patrice VICART.

Patrice VICART, après analyse des offres, propose de retenir la proposition la mieux disante de l'entreprise Samuel MARTEAU à Fontaines pour un montant fixe et non révisable annuel de 16 800 € TTC.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité,

- le choix de sous traiter l'entretien des voies et chemins
- la proposition de l'entreprise MARTEAU pour une durée de 3 ans.

TARIFS CAMPING MUNICIPAL 2016 (DE 2016 35)

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE les nouveaux tarifs du Camping des 4 Merlettes pour l'année 2016

:

Tarifs nuitée :

Adultes	2.70 €
Enfant de moins de 7 ans :	1.50 €
Emplacement :	2.70 €
Branchement électrique :	3.50 €
Garage mort (basse saison) :	3.70 €
Garage mort (haute saison) :	4.90 € (du 15/06 au 15/09)

Tarifs journée :

Invité des campeurs :	0.50 €
-----------------------	--------

MAIRIE DE TOUCY

Visiteur : 1.00 €

Véhicule visiteur : 1.00 €
(possibilité de garer gratuitement sur le parking extérieur)

Services :

Glace (bouteille ou recharges) : 0.60 €

Vidange camping-car : 3.00 €

Machine à laver : 3.20 €

Dépôt d'encombrants à la déchetterie : 5.00 €

Pour le camping, chèques vacances acceptés, règlement par chèque ou carte bancaire accepté.

Mini-golf :

Adulte : 1.60 €

Moins de 16 ans : 0.80 €

Groupes encadrés (+10 pers.) : 0.70 €

REMBOURSEMENT ACHAT CROCHETS A L'ASSOCIATION TOUCY ANIMATIONS (DE 2016 36)

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, le remboursement d'un montant de 71.50 € à l'association Toucy Animations correspondant à l'achat de crochets pour la pose de tableaux à la salle d'exposition.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2016 (DE 2016 37)

Ont été inscrits au budget primitif 2016 de la commune, les travaux suivants :

- la rénovation de logements rue Arrault
- l'aménagement d'une classe à l'école élémentaire pour l'accueil du périscolaire

A été inscrit au budget primitif 2016 du camping :

- le remplacement du chauffage solaire et de la production d'eau chaude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer les pré-diagnostic des bâtiments ci-dessus avant d'envisager les travaux de rénovation.

AUTORISE le Maire à établir un cahier des charges pour les travaux des bâtiments énumérés ci-dessus, notamment avec l'aide du technicien territorial du Pôle d'Equilibre Territorial Puisaye Forterre Val d'Yonne.

AUTORISE le Maire à lancer les consultations et à solliciter les subventions les plus larges possibles.

RENOVATION TERRAINS TENNIS (DE 2016 38)

Vu la commission "sports" du 30 mars 2016.

Laurent BONNOTTE, délégué aux sports, explique que les courts de tennis sont délabrés et qu'il y a urgence à les rénover.

La reconstruction de ces 2 courts de tennis n'étant pas envisageable compte tenu du coût, il est proposé de les rénover comprenant le démoussage, une remise à niveau des dalles, un traitement de surface et le traçage des lignes.

Sur proposition de Laurent BONNOTTE,

MAIRIE DE TOUCY

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, de confier ces travaux de rénovation à l'entreprise MAESTRO pour un montant HT de 13 359 € soit 16 030.80 € TTC.

ELABORATION DU PLUI INTERCOMMUNAL COEUR DE PUISAYE : AVIS SUR LE PROJET DU DIAGNOSTIC (DE 2016 39)

- **Vu** la loi n°2001-208 du 13 décembre 2000, relative la solidarité et au renouvellement urbain amendé par la loi Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2013,
- **Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- **Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové,
- **Vu** la partie législative du code de l'urbanisme et notamment le titre III du livre premier relatifs aux documents d'urbanisme,
- **Vu** la partie réglementaire du code de l'urbanisme et notamment le titre V de son livre premier relatifs aux plans locaux d'urbanisme,
- **Vu** le livre premier du Code de l'Urbanisme été notamment le Chapitre III du titre préliminaire : Participation du public,
- **Vu** les arrêtés préfectoraux des 6 novembre et 6 décembre 2012 portant fusion des communautés de communes du Toucycois, de la Puisaye Fargeaulaise et du canton de Bléneau par création de la communauté de communes Cœur de Puisaye au 01er janvier 2013,
- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Puisaye du 31 octobre 2014 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme,
- **Considérant** la conférence des maires du 21 octobre 2014 à Saint-Martin des Champs fixant les règles de co-construction du Plan Local d'Urbanisme et la consultation des communes pour chaque phase du document,
- **Considérant** la concertation avec la population conduite au travers de soirées débat thématiques, d'un séminaire et de réunions publiques,
- **Considérant** les réunions de comité de pilotage et de commission technique des partenaires du 04 décembre 2015 visant à étudier le projet de diagnostic du PLUI Cœur de Puisaye,
- **Considérant** le projet de rapport de présentation transmis par la communauté de communes cœur de Puisaye le 10 mars 2016 comprenant :
 - L'état initial de l'environnement
 - Le diagnostic socio-économique du territoire
 - Le diagnostic paysager et urbain

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Cœur de Puisaye,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (pour : 18 voix, abstentions : 3 voix)

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de diagnostic territorial intercommunal.

MAIRIE DE TOUCY

ETUDE DE PRE DIAGNOSTICS DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE TePOS (DE 2016 40)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des actions du Plan Climat Energie menées à l'échelle du territoire, des études de pré-diagnostics sur le bâti communal ou intercommunal sont proposées pour déterminer et prioriser les travaux à engager.

Cette action s'inscrit également dans la démarche TePOS (Territoire à énergie POSitive) dans laquelle la Communauté de Communes Coeur de Puisaye s'est inscrite avec les autres communautés de communes du Pays avec pour objectif notamment de réduire la facture énergétique des collectivités.

Le PETR Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne a été identifié comme maître d'ouvrage délégué pour conduire ces pré-diagnostics.

Afin de permettre au Pays d'engager la démarche, il convient qu'une convention de mandat pour maîtrise d'ouvrage déléguée soit conclue entre le Pays et la commune qui s'est identifiée dans l'action.

Le coût TTC de ce(s) pré-diagnostic(s) sera supporté par le Pays qui le refacturera en totalité à la commune. Le Maire rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2016 tant en dépense qu'en recette.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de mandat pour maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de pré-diagnostic sur la commune
- **AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces permettant d'engager la participation financière de la commune dans le cadre du financement du pré-diagnostic

QUESTIONS DIVERSES

PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE PUISAYE FORTERRE VAL D'YONNE

Le Pays Puisaye-Forterre Val d'Yonne, en concertation avec les communautés de communes et la commune nouvelle Charny-Orée de Puisaye, engage une action sur le logement privé pour les ménages modestes : le programme d'intérêt général – PIG dont Toucy a été identifié comme pôle de proximité.

Afin de pouvoir mettre en place les aides financières existantes et les primes aux travaux des propriétaires bailleurs, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement demande de définir un périmètre du centre historique ou « hyper centre » des bourgs concernés. Après discussion, il a été décidé de retenir le périmètre du centre historique pour Toucy (500 mètres autour de l'église).

Ensuite le Maire fait lecture des 2 comptes rendus de la Communauté de Communes Coeur de Puisaye.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|--------------------------|--|
| ❖ Mardi 19 avril 2016 | 18 h 30 Réunion publique PLUI |
| ❖ Dimanche 24 avril 2016 | 9 h 45 Souvenir des déportés – Réunion devant le cimetière |
| ❖ Lundi 25 avril 2016 | 17 h 00 Réunion des Maires du PETR à Champignelles |

MAIRIE DE TOUCY

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 50.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

REMPLACEMENT D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL (DE_2016_15)

REVISION COMMISSIONS COMMUNALES (DE_2016_16)

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015 (DE_2016_17)

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CAMPING 2015 (DE_2016_18)

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE TOURINOX 2015 (DE_2016_19)

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2015 (DE_2016_20)

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2015 (DE_2016_21)

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015 (DE_2016_22)

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE CAMPING 2015 (DE_2016_23)

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE TOURINOX 2015 (DE_2016_24)

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2015 (DE_2016_25)

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2015 (DE_2016_26)

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (DE_2016_27A à DE_2016_27D)

VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016 (DE_2016_28)

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2016 (DE_2016_29)

TAUX PROMUS/PROMOUVALBES 2016 (DE_2016_30)

BULLETIN MUNICIPAL : ATTRIBUTION DU MARCHÉ (DE_2016_31)

BULLETIN MUNICIPAL : TARIF DES ENCARTS (DE_2016_32)

PARTICIPATION FRAIS TRANSPORTS SCOLAIRES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY (DE_2016_33)

ENTRETIEN VOIES ET CHEMINS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ (DE_2016_34)

TARIFS CAMPING MUNICIPAL 2016 (DE_2016_35)

REMBOURSEMENT ACHAT CROCHETS A L'ASSOCIATION TOUCY ANIMATIONS (DE_2016_36)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2016 (DE_2016_37)

RENOVATION TERRAINS TENNIS (DE_2016_38)

ELABORATION DU PLUI INTERCOMMUNAL COEUR DE PUISAYE : AVIS SUR LE PROJET DU DIAGNOSTIC (DE_2016_39)

ETUDE DE PRE DIAGNOSTICS DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE TePOS (DE_2016_40)